



## Syndic - pas de suivi pour le chauffage conséquences moisissures

Par **TranKévine**, le **14/10/2020** à **18:39**

Bonjour tout le monde !

J'ai acheté un appartement depuis 2ans maintenant et mon syndic, comme l'année dernière met du temps à allumer la chaudière alors qu'on est une petite copropriété et on est d'accord pour mettre le chauffage avant la date légale de température.

Aujourd'hui ça n'est toujours pas allumé alors qu'on a des températures très froides et j'ai ma salle de bain qui a commencé à avoir de la moisissure sur le plafond et les murs proches de la fenêtre !

Là je viens de voir que dans ma chambre j'ai aussi de la moisissure sur les murs.

Je n'arrête pas de demander à mon syndic de faire quelque chose mais je n'ai pas de réponse.

Est-ce que je peux leur demander d'intervenir pour retirer la moisissure (qui n'était pas là l'année dernière). Comment faire pour dénoncer cette conséquence (je ne sais pas trop même comment prouver ça même si pour moi c'est évident...)

Merci beaucoup pour votre retour et votre temps de réponse

Par **youris**, le **14/10/2020** à **20:11**

bonjour,

votre règlement de copropriété fixe-t-il des dates ou des conditions de température pour la mise en route du chauffage collectif ?

existe-t-il une décision de votre A.G. pour cette mise en route ?

qu'en pensez-vous votre conseil syndical ?

En règle générale, la période de chauffage va du 15 octobre au 15 avril.

quelle température minimale avez-vous sachant qu'un décret fixe à **19°C** la température

suffisante dans les appartements.

salutations